

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle de conférence de l'hôtel de ville au 567, chemin du Village et par vidéoconférence le mercredi 13 mai 2020 à 19h47 à laquelle étaient présents :

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Louise Cossette

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent, ces deux derniers étant dans la salle de conférence de l'hôtel de ville.

La séance se tient conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

À 19h47, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants;

133.05.20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général.

ORDRE DU JOUR	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
3 1	Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020
3 2	Procès-verbal de correction du Règlement 591-2020
3 3	Procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020
4	RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4 1	Rapport sur le suivi des dossiers
4 2	Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
5	FINANCES ET ADMINISTRATION
5 1	Bordereau de dépenses
5 2	État des activités financières
5 3	Ressources humaines
5 4	Résolution et règlements
5 4 1	Avis de motion et dépôt de projet – Règlement 595-2020 modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les délégations de pouvoir du directeur général
5 4 2	Dépôt, présentation et adoption – Rapport financier 2019
5 4 3	Dépôt – Rapport des auditeurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019
5 4 4	Dépôt – Rapport du secrétaire-trésorier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
5 4 5	Dépôt – Rapport de suivi du Plan d'action 2018-2023

Municipalité de Morin-Heights

5	4	6	Adoption – Énoncé de vision stratégique 2020-2030 et modification du plan d'action 2018-2023
5	4	7	Virement d'une somme de 34 600 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté à la section des salaires et avantages sociaux payés d'avance
6			SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
6	1		Rapport mensuel du directeur
6	2		Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
6	3		Ressources humaines
6	4		Résolution et règlements
7			TRAVAUX PUBLICS
7	1		Rapport mensuel du directeur
7	2		Voirie
7	2	1	Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (592-2020) pourvoyant au financement de la réfection d'une partie du chemin Watchorn et décrétant un emprunt en conséquence
7	3		Parcs et bâtiments
7	3	1	Contrat – fourniture et installation d'un groupe électrogène
7	3	2	Dépôt - Résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au Règlement (599-2020) pourvoyant au financement de l'achat d'une génératrice et d'autres travaux complémentaires et décrétant un emprunt en conséquence
7	4		Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7	5		Ressources humaines
7	6		Résolutions et règlements
7	6	1	Contrat – réfection de chaussée 2020
7	6	2	-
8			URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8	1		Rapport mensuel du Directeur
8	2		Rapport sur les permis et certificats
8	3		Ressources humaines
8	4		Résolutions et règlements
8	4	1	Rapport d'activités de la SPCALL
8	4	2	Dérogation mineure – 34, rue du Sommet
8	4	3	Dérogation mineure – 71, rue du Grand-Orme
8	4	4	Dérogation mineure – Lot 6 251 505, rue de la Réserve
8	4	5	Contrat – travaux d'entretien des plates-bandes et massifs floraux
9			LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9	1		Rapport mensuel de la directrice
9	2		Loisirs
9	2	1	Substitution d'entreprise au mandat de préparation des plans d'architecture du bâtiment de service de la nouvelle patinoire
9	3		Culture
9	4		Réseau plein air
9	5		Événements
9	6		Ressources humaines
9	7		Résolutions et règlements
10			CORRESPONDANCE DU MOIS
11			DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
12			RAPPORT DU MAIRE
13			PÉRIODE DE QUESTIONS LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

134.05.20 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 AVRIL 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l'assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2020;

Municipalité de Morin-Heights

135.05.20 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 591-2020

Procès-verbal de correction du Règlement (591-2020) modifiant le Règlement (552-2018) relatif aux coûts excédentaires du projet de municipalisation du réseau d'eau potable Ski Morin Heights;

Conformément à l'article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant du Règlement 591-2020 précisant des corrections aux montants indiqués aux paragraphes 2 et 3 du Chapitre 2, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

NATURE DE LA CORRECTION

Modification du texte pour se lire comme suit:

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

3. ***Affectation du Fonds général*** – L'article 2 du règlement est remplacé par la disposition suivante :

« Une somme de **47 596,86 \$** est affectée, à même le Fonds général, au paiement de 18% de l'excédent de coûts visés au présent règlement, représentant la compensation des soixante-treize (73) usagers résidentiels visés par le Règlement».

4. ***Affectation additionnelle du Fonds général*** – L'article 3 du règlement est remplacé par la disposition suivante :

« Une somme de **218 657,50 \$** est affectée, à même le Fonds général, au paiement de 82% de l'excédent des coûts visés au présent règlement, représentant la compensation de Groupe Les Sommets Inc. telle qu'établie à l'annexe A du Règlement (517-2014) décrétant la municipalisation du réseau d'eau potable du secteur Ski Morin Heights et les travaux de mise à jour et un emprunt de 1 432 000 \$ pour y pourvoir. »

136.05.20 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 21 AVRIL 2020

Le Directeur général présente le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE ce Conseil accepte le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme du 21 avril 2020 et fait sienne des recommandations qu'il contient.

137.05.20 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

Municipalité de Morin-Heights

138.05.20 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

139.05.20 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

140.05.20 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois d'avril 2020 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'APPROUVER les comptes tels que détaillé dans les listes déposées.

<i>Bordereau des dépenses</i>	
<u>Du 1^{er} au 30 avril 2020</u>	
Comptes à payer	321 445,82 \$
Comptes payés d'avance	675 742,82 \$
<hr/>	
Total des achats fournisseurs	997 188,64 \$
Paiements directs bancaires	20 921,12 \$
<hr/>	
Sous total - Achats et paiements directs	1 018 109,76 \$
Salaires nets	122 855,90 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (avril 2020)	<u>1 140 965,66 \$</u>

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements;

141.05.20 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 avril 2020;

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 12.05.20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET - RÈGLEMENT (595-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (577-2019) SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE AFIN DE METTRE À JOUR CERTAINES DISPOSITIONS CONCERNANT LES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que le Règlement (595-2020) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les délégations de pouvoir du directeur général sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (595-2020) modifiant le Règlement (577-2019) sur l'administration financière afin de mettre à jour certaines dispositions concernant les délégations de pouvoir du directeur général est déposé au conseil séance tenante.

142.05.20 DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION – RAPPORT FINANCIER 2019

Le maire et le directeur général déposent le rapport financier 2019 de la Municipalité. Les membres du conseil en prennent connaissance et commentent celui-ci.

CONSIDÉRANT les articles 176 et suivants du Code municipal du Québec;

ATTENDU l'avis public donné par le directeur général, en vertu de l'article 176.1 du Code municipal, le 27 avril 2020;

CONSIDÉRANT le rapport de l'auditeur indépendant de la Municipalité à l'effet, entre autre, que les états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT les articles 966.2 et 966.3 du Code municipal;

ATTENDU la présentation et les informations supplémentaires fournies par le directeur général et le directeur des Finances et de l'Administration;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ADOPTER le rapport financier 2019 de la Municipalité;

143.05.20 DÉPÔT – RAPPORT DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le directeur général dépose le rapport des auditeurs pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Ce rapport est annexé au rapport financier 2019 de la Municipalité.

Municipalité de Morin-Heights

144.05.20 DÉPÔT – RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

Le directeur général dépose le rapport du secrétaire-trésorier pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. Ce rapport est annexé au rapport financier 2019 de la Municipalité.

145.05.20 DÉPÔT – RAPPORT DE SUIVI DU PLAN D'ACTION 2018-2023

Le directeur général dépose un rapport de suivi du plan d'action 2018-2023. Il mentionne que 69% des actions retenues ont été réalisées, 25% de celles-ci sont en cours de réalisation et que 6% n'ont fait l'objet d'aucun avancement.

146.05.20 ADOPTION – ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIQUE 2020-2030 ET MODIFICATION DU PLAN D'ACTION 2018-2023

ATTENDU la résolution 213-08-18 du conseil municipal adoptant le plan d'action 2018-2023;

CONSIDÉRANT QUE depuis lors, un nouveau directeur général est entré en poste;

ATTENDU les recommandations de ce dernier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général propose une approche stratégique souple et flexible et qu'un énoncé de vision stratégique se prête mieux aux besoins de la Municipalité en termes de planification;

Sur une proposition de madame la conseillère Louise Cossette

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'ADOPTER l'énoncé de vision stratégique 2020-2030 de la Municipalité;

DE MODIFIER le plan d'action 2018-2023 en conséquence;

DE DIFFUSER la vision, la mission et les valeurs qui y sont contenus auprès de l'ensemble du personnel de la Municipalité et de la population en général;

DE MANDATER le directeur général de proposer, de temps à autre, un plan d'action et des rapports de suivi afin de concrétiser cet énoncé;

147.05.20 VIREMENT D'UNE SOMME DE 34 600 \$ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ À LA SECTION DES SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX PAYÉS D'AVANCE

Monsieur le maire déclare son intérêt dans le présent dossier. Il ne votera pas ni ne prendra part au débat. La mairesse suppléante, madame Leigh MacLeod, préside donc ce point à l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT le rapport des auditeurs déposé lors de la séance ordinaire du 13 mai 2020;

Municipalité de Morin-Heights

ATTENDU QUE l'une des recommandations contenues est à l'effet de reclasser une allocation prévue par la loi sur le traitement des élus municipaux et la loi sur le régime de retraite des élus municipaux, laquelle figure actuellement à l'excédent de fonctionnement affecté;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER le virement d'une somme de 34 600\$ de l'excédent de fonctionnement affecté au 31 décembre 2019 vers le poste « salaires et avantages sociaux payés d'avance »;

DE MANDATER le directeur des finances et de l'administration, et il est par la présente mandaté, afin de donner suite à la présente;

Le maire s'est abstenu de prendre part au débat et à voter sur cette question.

148.05.20 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur de la sécurité incendie et des premiers répondants pour le mois d'avril et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

149.05.20 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le rapport mensuel du service de police est déposé au conseil;

150.05.20 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois d'avril du directeur des travaux publics, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

A.M. 13.05.20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (592-2020) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU CHEMIN WATCHORN ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le Règlement (592-2020) pourvoyant au financement de la réfection d'une partie du chemin Watchorn et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d'une prochaine session.

Le projet de Règlement (592-2020) pourvoyant au financement de la réfection d'une partie du chemin Watchorn et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

Municipalité de Morin-Heights

151.05.20 CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION D’UN GROUPE ÉLECTROGÈNE

CONSIDÉRANT le PTI 2020-2021-2022 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d’offres pour les contrats de plus de 101 400\$;

CONSIDÉRANT QUE l’administration a procédé à un appel d’offres public via le SEAO pour la fourniture et installation d’un groupe électrogène pour le chalet Bellevue;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu quatre soumissions conformes suivantes:

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Bruneau électrique Inc.	247 041,03 \$
Réko Ltée	236 848,50 \$
Quantum électrique Inc.	211 554,00 \$
Ent. G. Beaulieu Inc.	215 865,56 \$

CONSIDÉRANT qu’un comité de sélection a procédé à l’analyse des soumissions reçues et qu’il a déposé son rapport;

Sur la proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

D’OCTROYER le contrat pour la fourniture et installation d’un groupe électrogène à Quantum électrique Inc. pour le montant de 211 554,00 \$, taxes incluses;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l’entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

152.05.20 DÉPÔT – RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D’ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉES À VOTER RELATIVEMENT AU RÈGLEMENT (599-2020) POURVOYANT AU FINANCEMENT DE L’ACHAT D’UNE GÉNÉRATRICE ET D’AUTRES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Le Directeur général dépose au Conseil qui en accuse réception, le certificat de secrétaire-trésorier relatif au registre établi, conformément à l’arrêté ministériel 2020-008 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 12 mai 2020 en vertu du règlement (599-2020) pourvoyant au financement de l’achat d’une génératrice et d’autres travaux complémentaires et décrétant un emprunt en conséquence;

Le règlement étant réputé approuvé par les personnes habiles à voter, le Directeur général informe le Conseil qu’il a transmis les demandes d’approbation au ministre des affaires municipales le 14 mai 2020.

Municipalité de Morin-Heights

153.05.20 RAPPORT DES REQUÊTES ET DEMANDES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sommaire des requêtes et demandes au 30 avril 2020;

154.05.20 CONTRAT – RÉFECTION DE CHAUSSÉE 2020

CONSIDÉRANT le PTI 2020-2021-2022 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d'offres pour les contrats de plus de 101 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a procédé à un appel d'offres public via le SEAO pour des travaux de réfection de chaussée, principalement des chemins de Blue Hills, de Christieville et chemin du Village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les cinq soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
LEGD Inc.	489 206,90 \$
Pavages Multipro Inc.	503 147,28 \$
Uniroc Construction Inc.	532 513,84 \$
Asphalte Bélanger Inc.	603 147,12 \$
Pavage Jérômien Inc.	715 326,16 \$

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil
IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux de réfection de chaussée des chemins de Blue Hills, de Christieville et chemin du Village à LEGD Inc. pour le montant de 489 206,90 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente de service et que ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

155.05.20 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois d'avril 2020 du Directeur de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

156.05.20 RAPPORT POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 30 avril 2020.

Municipalité de Morin-Heights

157.05.20 NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE le directeur général a reçu, le 4 mai 2020, une lettre de démission de monsieur Éric L'Heureux, directeur de l'urbanisme et de l'environnement, laquelle démission était effective à compter du 8 mai 2020;

ATTENDU QU'un processus de sélection a été lancé afin de sélectionner un nouveau directeur pour ce poste;

ATTENDU QU'un comité de sélection verra à produire des recommandations au conseil sur la candidature à retenir;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'assurer une direction du service de l'urbanisme et de l'environnement pendant l'intérim;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE NOMMER monsieur Hugo Lépine à titre de directeur de l'urbanisme et de l'environnement par intérim;

158.05.20 RAPPORT DE LA SPCALL

Le directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport de la SPCA Laurentides-Labelle pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

159.05.20 DÉROGATION MINEURE – 34, RUE DU SOMMET

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-031 de la ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée de consultation a été remplacée par la procédure y contenue. Un avis public a été donné le 17 avril 2020, sollicitant toute personne intéressée à se prononcer sur cette demande de dérogation jusqu'au 12 mai 2020. Aucun commentaire n'a été formulé.

CONSIDÉRANT la résolution 125.04.20 déclarant prioritaire les demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à légaliser l'implantation d'une résidence construite (agrandissement construit en 1981) à une distance inférieure que celle exigée par le règlement pour la propriété sise au 34, rue du Sommet sur le lot 6 067 747 a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Municipalité de Morin-Heights

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul avant de 7,5 m à 7,25 m pour la résidence existante seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, minute 6305;

160.05.20 DÉROGATION MINEURE – 71, RUE DU GRAND-ORME

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-031 de la ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée de consultation a été remplacée par la procédure y contenue. Un avis public a été donné le 17 avril 2020, sollicitant toute personne intéressée à se prononcer sur cette demande de dérogation jusqu'au 12 mai 2020. Aucun commentaire n'a été formulé.

CONSIDÉRANT la résolution 125.04.20 déclarant prioritaire les demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant à légaliser l'implantation d'une véranda attachée à une distance inférieure que celle exigée par le règlement pour la propriété sise au 71, rue du Grand-Orme sur le lot 3 736 929 a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul arrière de 10 m à 9,82 m pour la véranda existante seulement, le tout tel qu'indiqué au certificat de localisation de l'arpenteur-géomètre Sylvie Fillion, minute 6103;

161.05.20 DÉROGATION MINEURE – LOT 6 251 505, RUE DE LA RÉSERVE

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-031 de la ministre de la Santé et des services sociaux, l'assemblée de consultation a été remplacée par la procédure y contenue. Un avis public a été donné le 17 avril 2020, sollicitant toute personne intéressée à se prononcer sur cette demande de dérogation jusqu'au 12 mai 2020. Aucun commentaire n'a été formulé.

CONSIDÉRANT la résolution 125.04.20 déclarant prioritaire les demandes de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de lotissement 417 visant à réduire le frontage minimal exigé sur une rue pour quatre lots, tel qu'exigé par le règlement pour la propriété sise sur la rue de la Réserve, lot 6 251 505 a été déposée et présentée;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit de réduire le frontage minimal sur rue pour quatre lots sans services (aqueduc et égouts) de 25 mètres à 15 mètres, le tout tel qu'indiqué au projet de lotissement de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon, minute 5807;

162.05.20 CONTRAT – TRAVAUX D'ENTRETIEN DES PLATES -BANDES ET MASSIFS FLORAUX

CONSIDÉRANT le budget 2020 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d'offres pour les contrats de plus de 101 400 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'administration a procédé à un appel d'offres public sur invitation pour des travaux d'entretien des plates-bandes et massifs floraux, contrat de 1 an et une année optionnelle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Serres et pelouses	Année 2020 : 82 782,04 \$
Croque-Herbes Inc.	Année 2021 : 84 437,66 \$
Vaux-Verts	Année 2020 : 68 985,00 \$ Année 2021 : 68 985,00 \$

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport;

Sur la proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod
IL EST RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux d'entretien des plates-bandes et massifs floraux à Vaux-Verts, d'une durée de une année, pour un montant de 68 985 \$, taxes incluses;

QUE le Directeur général soit autorisé à signer l'entente de service lequel ce dernier soit autorisé à faire le paiement selon les modalités du document dont copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

163.05.20 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le directeur général dépose au Conseil le rapport mensuel de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois d'avril 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Municipalité de Morin-Heights

164.05.20 SUBSTITUTION D'ENTREPRISE AU MANDAT DE PRÉPARATION DES PLANS D'ARCHITECTURE DU BÂTIMENT DE SERVICE DE LA NOUVELLE PATINOIRE

CONSIDÉRANT la résolution 62-02-20 octroyant un mandat à la firme Idéa pour la préparation de plans d'architecture du chalet de service de la nouvelle patinoire municipale;

ATTENDU QUE cette entreprise a indiqué à la Municipalité ne pas être en mesure de remplir le mandat lui ayant été octroyé;

TENANT COMPTE des échéanciers serrés du projet;

ATTENDU QUE la firme CDLL a déposé une offre de service à la municipalité identique à celle de la firme Idéa;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE MODIFIER la résolution 62-02-20 afin d'y substituer la firme CDLL à la firme Idéa;

D'AUTORISER la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et elle est par la présente autorisée, à donner suite à cette résolution;

RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente verbalement son rapport sur différents dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la période de questions est annulée.

165.05.20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 20h01.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier